

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2015

Le 22 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Étaient présents : MM. François VERGNE, Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Françoise LOQUET, Jean-Marc VARIN, Thérèse LANGE, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Magali BAZIRE, Fabienne LENOËL, Pascal MERLIN, Annick JOUFFLINEAU, Raymond GIRARD, Johanny LALANNE

Date des convocations : 15 septembre 2015

Date d'affichage : 29 septembre 2015

Mme Annick JOUFFLINEAU remplit les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Décision modificative de crédits pour la rectification des opérations d'intégrations de 2014.
- Groupement de commande nécessaire au recrutement d'un programmiste pour le projet de maison pluridisciplinaire de santé

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS RUE DU PONT DE LA PIERRE

Lors du conseil municipal du 26 août, Madame le Maire avait été autorisée à signer la convention de groupement de commande avec le Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement de trottoirs rue du Pont de la Pierre.

Le Conseil Départemental propose une convention d'assistance technique aux collectivités-délégation de maîtrise d'ouvrage qui serait plus adaptée. Le département règlera l'ensemble des dépenses (aménagement route +trottoirs) et refacturera à la commune, la partie des travaux la concernant. Ce système ne fait pas obstacle à une demande de subvention (DETR).

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la convention d'assistance technique aux collectivités-délégation de maîtrise d'ouvrage et autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents au dossier.

L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP) POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC APPARTENANT A LA COMMUNE

La commune est concernée par la mise aux normes pour ses bâtiments recevant du public : mairie, église, presbytère, poste, maison des associations, mission locale.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est **obligatoire** pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui n'ont pas respecté leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014.

Il apporte un cadre juridique sécurisé mais s'accompagne d'un **calendrier précis et d'un engagement financier**.

Il est le seul moyen pour être en accord avec la loi pour ceux qui n'ont pas satisfait aux obligations, après le 1er janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai de 3 ans, ou de 6 ans si bâtiment de 4^{ème} catégorie, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

La commune de St Clair sur Elle possède un bâtiment de 4^{ème} catégorie : la maison des associations.

Le Conseil Municipal demande l'étalement des travaux sur 6 ans soit jusqu'en 2021 et autorise Madame le Maire à déposer l'agenda d'accessibilité programmée et à signer tous documents afférents au dossier.

Le Conseil Municipal prévoit l'étalement des travaux comme suit :

- 2016 : fin des travaux de la maison des services et de la mairie
- 2017, 2018 : maison des associations et la Poste
- 2019 : fin des travaux à la maison des associations
- 2020-2021 : Salle de catéchèse et Église

POINT SUR LES TRAVAUX MAIRIE, MAISON DES SERVICES ET COMMERCES

L'enseigne du 1^{er} commerce sera posée de chaque côté de la vitrine.

Le bail commercial a été signé avec la fleuriste Mme RIVIERE. Elle devrait ouvrir son commerce à compter du 16 octobre prochain.

La pose du panneau lumineux est en cours.

La partie maison des services est à 90 % terminée. Le carrelage est en cours de pose et la peinture est en finition.

Les toilettes publiques sont quasi terminées.

Pour la partie mairie, la pose des fenêtres est commencée ainsi que l'isolation dans la salle des archives. L'avancée sur le pignon mairie va être réalisée très prochainement.

Il y aura interdiction d'entrer dans la mairie semaine 42, en raison de la pose du plancher chauffant.

À ce jour le montant des travaux complémentaires est estimé à environ 6000 €.

Un devis va être demandé pour l'isolation des murs dans les ex-bureaux du secrétariat à l'étage.

Le CAUE va transmettre prochainement une date de réunion pour échanger sur l'aménagement à l'arrière de la mairie.

LANCEMENT DU MARCHÉ POUR L'ACHAT DU MOBILIER DE LA MAIRIE

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de racheter du mobilier pour les nouveaux bureaux du secrétariat de mairie et le bureau du maire.

Un chiffrage va être demandé pour le rachat de tables et chaises de la nouvelle salle du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à lancer la consultation d'entreprises pour l'achat de mobilier de la mairie et à signer tous documents afférents au marché.

MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE : GROUPEMENT DE COMMANDES

Madame le Maire rappelle le projet commun de maisons pluridisciplinaires de santé sur les communes de Saint Clair sur Elle et Cerisy la Forêt.

Monsieur BROUNAIS du CAUE rédige actuellement le cahier des charges pour recruter le programmiste dans le cadre d'une étude de programmation conjointe de 2 maisons pluridisciplinaires de santé, une à Saint Clair sur Elle, une à Cerisy la Forêt.

Pour passer ce marché de service conjoint, un groupement de commande devra être signé par les maires des 2 communes.

Le conseil municipal accepte qu'un groupement de commandes pour le recrutement d'un programmiste soit signé entre la commune de St Clair sur Elle et la commune de Cerisy la Forêt afin d'associer les deux projets. Madame le Maire est autorisée à signer la convention de groupement de commandes et tous documents afférents au dossier.

Chaque commune paiera sa prestation financière et recrutera individuellement un architecte pour poursuivre l'opération.

MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF (ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE) SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSÉ DES DOTATIONS

Madame le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise lors du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2014. Un rassemblement des élus devant la Préfecture a eu lieu le samedi 19 septembre à 10h30 afin d'alerter les pouvoirs publics et la population sur les dangers de la baisse des dotations de l'État aux collectivités et obtenir des infléchissements dès le projet de loi de Finances 2016.

PROPOSITION DE NOM POUR LE CENTRE SPORTIF

Madame le Maire fait part que Saint-Lô Agglo et les associations ont proposé de nommer le centre sportif situé rue du Colombier à St Clair sur Elle :

CENTRE SPORTIF DE L'ELLE

Le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de Saint-Lô Agglo et des associations.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Plan neige communal :

Monsieur Serge ANFRAY, adjoint chargé de la voirie, va contacter des entreprises homologuées pour déneiger les départementales non prises en charge par les services du Conseil Départemental et les voiries et parkings communaux afin que celles-ci puissent établir un devis. La décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

Antennes Wifi :

La fibre optique est en cours de raccordement aux antennes situées sur le clocher de l'Église de Saint Clair sur Elle. À cette occasion, Madame le Maire a demandé que l'installation de ces antennes soit améliorée, en respectant l'esthétique du bâtiment.

Un courrier sera envoyé aux opérateurs pour demander plus de dégroupage.

Élections Régionales :

Dates des élections régionales : 6 et 13 décembre prochain.

Écoles :

Des parents ont été verbalisés le jour de la rentrée pour des stationnements gênants ou des emprunts de voie à sens unique. Madame le Maire comme le commandant de gendarmerie souhaitent un traitement très pédagogique dans un 1^{er} temps (limités à un avertissement pour ces infractions). Cependant Monsieur PASSION, commandant de la brigade de gendarmerie a précisé qu'il s'agissait d'une consigne nationale pour sécuriser les lieux auprès des écoles.

Magali BAZIRE et Annick JOUFFLINEAU constatent les difficultés de circulation aux abords de l'école qui peuvent mettre en danger les enfants et adultes. Cette situation peut facilement s'améliorer si chacun respecte les règles de civisme.

- Conseil des Jeunes :

Dans la lettre d'infos n°6, il était fait appel à des jeunes intéressés par le fonctionnement de la commune. À ce jour, aucune réponse n'a été enregistrée.

Madame le Maire a rencontré Madame Adèle HOMMET, aujourd'hui conseillère départementale, et qui a fait partie d'un conseil municipal des jeunes à Marigny pendant de nombreuses années. Elle accepte de rencontrer la commission pour évoquer ce point.

Le mot conseil municipal des jeunes peut faire peur. L'organisation d'élections aussi. Elle suggère plutôt de créer une commission des jeunes.

- Dératisation :

Madame le Maire propose qu'un groupe de travail étudie une éventuelle campagne de dératisation sur la commune (distribution par quartiers,...).

- Chiens errants :

Magali BAZIRE déplore les nombreux chiens errants sur la commune. Madame le Maire va étudier le problème.

- Fleurissement :

Afin d'augmenter le budget fleurissement, une foire aux plantes sera peut être organisée. Cette manifestation ne peut être organisée que par une association. L'argent récolté pourrait être donné par l'association sous forme de dons à la commune.

- Réunions :

- Réunion PLU : le 7 octobre 2015 à 20h30
- Conseil Municipal : le 21 octobre 2015 à 20h30